



Cour supérieure de justice (Ontario)

Concernant :

L'article 85 de la *Loi sur l'imposition des sociétés*, sauf si l'appel touche l'impôt sur les primes.

ENTRE :

Appelant _____
(nom)

et

Intimé LE MINISTRE DU REVENU (Ontario)

Avis d'appel

Avis vous est donné que l'appelant interjette appel, devant la Cour supérieure de justice, de la décision du ministre du Revenu de l'Ontario, tel que représenté par l'Agence du revenu du Canada,

en date du _____ jour de _____ 20 _____ ,

en ce qui concerne le compte n° _____ , avis d'opposition n° _____

N° de l'avis de cotisation	Date de l'avis de cotisation			Montant d'impôt contesté	Pour la période se terminant		
	Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
				\$			

Exposé des points soulevés et des motifs d'appel – Dans un document joint à ce formulaire, veuillez exposer les points qui sont portés en appel ainsi que les faits, les motifs et les dispositions de la loi qui sont invoqués à l'appui de chaque point. L'avis d'appel doit se limiter aux points soulevés dans l'avis d'opposition.

Nomination d'un représentant

Je confirme que _____
(nom de la personne) _____
(nom de l'organisation)

(adresse complète, y compris le code postal)

_____ est autorisé(e) à représenter la société relativement au présent avis d'appel.
(numéro de téléphone, y compris l'indicatif régional)

Le présent **avis d'appel** doit être signé par l'appelant ou par son représentant autorisé. Si c'est le représentant autorisé qui le signe, veuillez joindre une confirmation écrite de l'autorisation.

Nom (en lettres moulées)	Signature	Poste/Titre	Date

Lisez, sur la page suivante, les instructions sur la façon de déposer l'avis d'appel.

Instructions :

- Vous devez vous présenter au greffe compétent de la Cour supérieure de justice afin de déposer l'appel et d'acquitter les frais y afférents.
- Envoyez une copie de l'avis d'appel tel qu'il a été déposé, **y compris le numéro de dossier de la cour et l'adresse du tribunal**, par **courrier recommandé** à l'Agence du revenu du Canada, à l'attention du sous-commissaire, Direction générale des appels, 250, rue Albert, 14^e étage, Ottawa (Ontario), K1A 0L5.
- Conservez une copie pour vos dossiers.
- **Délai** : l'avis d'appel doit être déposé devant la Cour supérieure de justice et la copie doit être envoyée à l'Agence du revenu du Canada dans les 90 jours suivant la date de l'avis selon lequel le ministre a confirmé la cotisation ou a établi une nouvelle cotisation.

Impôt sur les primes :

- Vous pouvez vous procurer les formulaires d'avis d'appel visant l'impôt sur les primes en visitant le site Web du ministère du Revenu de l'Ontario, à ontario.ca/appelsfisc.